Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212902654-20261015-D05_10_2026-DE

COMMUNE DE SAINTE-SÈVE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 15 octobre *2026*

L'an deux mil vingt-six, le quinze du mois d'octobre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Sainte-Sève, sous la présidence d'Anne Marie KERVIEL, maire, dûment convoqués le 9 octobre 2026.

Présents : *Anne Marie KERVIEL, Gwendal MOREAU, Marie HAMEURY, Philippe RAGUENES, Véronique REGUER, Morgane GALAND, Corinne IRVOAS, Nadine LARHANTEC, Arnaud MADEC, Bernard MALLE, Camille PLOUGASTEL.*
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : 3
Absents excusés : *Fanny GOSNET (a donné pouvoir à Camille PLOUGASTEL), Tanguy HAMON (a donné pouvoir à Gwendal MOREAU), Matthieu LE LAY (a donné pouvoir à Corinne IRVOAS), Sylvain LESPAGNOL.*
Le secrétariat a été assuré par : Morgane GALAND

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N°05/10 2026 Objet : Mise en place du dispositif argent de poche

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale, notamment les articles L.242-1, L.311-2 et L.136-1-1 ;

Vu le Code du Travail, notamment l'article L.6342-3.

Vu l'instruction du ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville en date du 6 juillet 1994 ;

Vu l'instruction du ministre délégué chargé des comptes publics en date du 24 décembre 2021 ;

Considérant la demande d'agrément déposée auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ;

Le dispositif « Argent de poche « permet aux jeunes de la commune de Sainte-Sève, âgés de 15 à 17 ans, de découvrir le fonctionnement d'une collectivité territoriale, de participer à des missions utiles pour la commune et de développer leur autonomie, leur sens des responsabilités et leur connaissance du monde du travail.

Les missions proposées sont ponctuelles, encadrées par la commune, adaptées à l'âge des participants et seront proposées pendant les vacances scolaires. Cette année, deux missions de 3 heures sont proposées pendant les vacances de la Toussaint.

Madame le Maire précise que le règlement encadrant la mise en place de ce dispositif sur la commune de Sainte-Sève a été adressé aux conseillers municipaux en amont de cette séance.

Mme. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212902654-20261015-D05_10_2026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** membres présents,

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif « Argent de poche »,
- **ADOPTE** les termes du règlement,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance
Le 15 octobre 2026.

Le Maire,
Anne Marie KERVIEL

Le secrétaire de séance,
Morgane GALAND

MAIRIE de SAINTE-SEVE
29600 (Finistère)

Publiée le : 23/10/2026
Transmise au Représentant de l'État le : 23/10/2026

Mme. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État